

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

Résumé d'entrevue : l'honorable Dominic LeBlanc*

L'honorable Dominic LeBlanc a été rencontré en entrevue par les avocats de la Commission le 27 juin 2024. L'entrevue s'est déroulée dans un environnement sécurisé et comportait des références à de l'information classifiée. Le présent document est la version publique du résumé d'entrevue classifié déposé en preuve au cours d'audiences tenues à huis clos en juillet et en août 2024. Le présent résumé divulgue la preuve qui, de l'avis de la Commissaire, ne porterait pas atteinte aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.

Notes aux lecteurs :

- Les segments de texte [entre crochets] sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.

1. Responsabilités au sein du Cabinet

- [1] Le ministre LeBlanc a occupé divers postes au sein du Cabinet depuis 2015. Du 4 novembre 2015 au mois d'août 2016, il a été le leader du gouvernement à la Chambre des communes. En mai 2016, il a également été nommé ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne. En août 2018, il a été nommé ministre des Affaires intergouvernementales, des Affaires du Nord et du Commerce intérieur, poste qu'il a occupé jusqu'à l'élection de 2019.
- [2] Après l'élection de 2019, le ministre LeBlanc a été nommé président de ce qu'était alors le Conseil privé de la Reine pour le Canada. À ce titre, la responsabilité du dossier des Institutions démocratiques lui a été confiée. À l'été 2020, il est également devenu

* Traduction.

NON CLASSIFIÉ

ministre des Affaires intergouvernementales. Il a occupé ces deux postes jusqu'à l'élection de 2021.

- [3] Après l'élection de 2021, le ministre LeBlanc a été nommé ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités et a également conservé la responsabilité des Institutions démocratiques. Il a été nommé ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des Affaires intergouvernementales en juillet 2023.

2. Portefeuille des Institutions démocratiques

2.1. Mise à jour du Plan pour protéger la démocratie canadienne

- [4] Les avocats de la Commission ont porté à l'attention du ministre LeBlanc une note datée du 19 novembre 2020, émanant d'un membre du personnel de son cabinet et présentant les options en matière de politique de désinformation. Il ne se souvenait pas de cette note en particulier, mais il a déclaré que les notes d'information émanant de son cabinet sont généralement alimentées par des discussions préalables avec des fonctionnaires du Bureau du Conseil privé (« **BCP** »). Le ministre LeBlanc ne se souvient pas avoir discuté des options en matière politiques précises présentées dans cette note. Toutefois, il a déclaré avoir une connaissance approfondie des questions liées aux médias sociaux et à la désinformation depuis 2016 au moins et, plus particulièrement, depuis les conversations liées au Brexit et à l'élection présidentielle américaine.

2.1.1 Défis liés à la réglementation des médias sociaux

- [5] Les médias sociaux ont gagné en complexité depuis 2016. Les textes de loi qui les concernent soulèvent, entre autres, les questions délicates de la liberté d'expression et de la censure. Les opinions idéologiques des entreprises de médias sociaux peuvent également devoir être prises en considération. Le ministre LeBlanc a fait remarquer que les entreprises de médias sociaux, en particulier les grandes, sont parfois réticentes à coopérer avec des pays « relativement petits » qui tentent de les réglementer

NON CLASSIFIÉ

davantage. La capacité de légiférer en matière de médias sociaux après l'élection fédérale de 2019 était également tributaire des contraintes du calendrier parlementaire, de la pandémie et du gouvernement minoritaire alors en place.

- [6] Les séances d'information qu'il a reçues après l'élection de 2019 ont amené le ministre LeBlanc à conclure que la Déclaration du Canada sur l'intégrité électorale en ligne avait porté ses fruits et que les plateformes et les entreprises s'étaient engagées à la respecter. Il a estimé que certaines plateformes de médias sociaux subissaient des pressions de la part de grands pays tels que les États-Unis et le Royaume-Uni, tandis que d'autres étaient tout à fait disposées à coopérer. Il s'est souvenu avoir rencontré le président de Microsoft Canada au sujet de l'Appel de Paris pour la confiance et la sécurité dans le cyberspace. L'Appel de Paris a démontré que les acteurs privés tentaient d'apporter leur contribution de manière constructive pour préserver l'intégrité et la transparence en ligne.

2.1.2 Options pour mettre à jour le Plan

- [7] Une nouvelle mise à jour du Plan est actuellement en préparation. Le ministre LeBlanc discute régulièrement avec des fonctionnaires du Secrétariat des Institutions démocratiques du BCP (« **SID du BCP** ») de la préparation d'options politiques. Cette nouvelle mise à jour sera alimentée par les résultats des examens en cours sur l'ingérence étrangère dans les processus démocratiques du Canada, y compris celui réalisé par la Commission.

2.2 Mobilisation des parties intéressées

- [8] Les avocats de la Commission ont renvoyé le ministre LeBlanc à une note de service non datée qui lui était adressée et qui s'intitulait « Unité pour la protection de la démocratie : priorités et mise à jour de l'état d'avancement » (*Protecting Democracy*

NON CLASSIFIÉ

Unit: Priorities and Status Update)¹. Il ne se souvient pas avoir reçu cette note de service.

2.2.1 Trousses d'outils sur la désinformation

- [9] Les avocats de la Commission ont renvoyé le ministre LeBlanc à une note d'information émanant de son cabinet et datée du 3 août 2023. La note d'information fait état de trois éléments du plan de travail de l'Unité de protection de la démocratie : les Trousses d'outils pour protéger la démocratie, les guides de lutte contre la désinformation, et la mobilisation et la sensibilisation des intervenants. Le ministre LeBlanc a également été interrogé sur une note d'information du 23 novembre 2023 émanant de son cabinet² qui fait le point sur la mobilisation et la sensibilisation autour des mesures de protection de la démocratie. Parmi les sujets abordés, on retrouve le lancement des Trousses d'outils pour protéger la démocratie et le guide de lutte contre la désinformation. La note indique que « l'Unité de protection de la démocratie (UPD) a réalisé des progrès significatifs sur ces éléments et sur d'autres. Toutefois, le guide RESIST et les Trousses d'outils pour protéger la démocratie restent en suspens. L'interaction avec d'autres administrations au Canada reste également assez ponctuelle. »
- [10] Le ministre LeBlanc a encouragé les fonctionnaires du BCP à intensifier leur collaboration avec leurs homologues provinciaux et territoriaux. Le ministre LeBlanc a fait remarquer que les fonctionnaires du SID du BCP et le greffier entretenaient des discussions continues avec les provinces. Il a constaté des améliorations prometteuses à cet égard au cours des six derniers mois, mais le système est parfois lent à mettre en œuvre de nouvelles initiatives.

¹ La version définitive de cette note de service n'est pas datée, mais elle est signée par le secrétaire adjoint Sutherland et se trouve dans le document CAN027949.

² CAN046048.

NON CLASSIFIÉ

- [11] Les avocats de la Commission ont renvoyé le ministre LeBlanc à une note d'information datée du 20 décembre 2023³, dans laquelle on peut lire : « pour l'instant, le Cabinet du premier ministre n'a pas donné le feu vert au lancement des trousse d'outils ».
- [12] Le ministre LeBlanc ne s'est pas souvenu de cette note d'information et ne s'est pas non plus rappelé avoir eu des discussions précises sur les trousse d'outils en décembre 2023. Le SID du BCP n'a pas besoin de l'approbation officielle du Cabinet du premier ministre (« CPM ») pour lancer des trousse d'outils, mais il s'agissait là d'un processus de collaboration entre les fonctionnaires et le CPM en a été tenu au courant. Le ministre LeBlanc pense avoir approuvé les trousse d'outils et demandé qu'elles soient distribuées en janvier 2024. Il était d'avis qu'elles devaient être distribuées en 2024.
- [13] L'approbation des initiatives provenant des sous-ministres (c.-à-d. de la fonction publique) est plus officielle, tandis que l'approbation que le ministre LeBlanc donne aux employés de son cabinet peut être plus informelle; elle peut être verbale.
- [14] Les fonctionnaires du BCP ont indiqué au ministre LeBlanc que les réactions à ces trousse d'outils et à la mobilisation plus grande du gouvernement fédéral auprès des provinces et des territoires ont été positives. Le ministre LeBlanc a déclaré que les gouvernements infranationaux apprécient les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour accroître la mobilisation du public à l'égard de l'ingérence étrangère (« IE »). Il a indiqué que les communautés de la diaspora et les parlementaires sont également désireux d'être informés et de renforcer leur capacité à résister à l'IE.
- [15] Le ministre LeBlanc a été invité à consulter une note de service du BCP intitulée « Trousse d'outils pour protéger la démocratie ». Cette note indique qu'« une trousse d'outils distincte sur l'ingérence étrangère pourrait être envisagée, mais l'élaboration d'un tel produit incomberait à Sécurité publique Canada (« SP »), compte tenu de ses

³ CAN036486.

NON CLASSIFIÉ

responsabilités plus vastes en matière d'ingérence étrangère ». Il a indiqué ne pas savoir de quoi il s'agissait.

2.2.2 Mobilisation auprès des gouvernements infranationaux

- [16] Le ministre LeBlanc a été interrogé sur une note de service qui recommandait de transmettre les trousseaux d'outils aux provinces, aux territoires et aux municipalités de l'ensemble du Canada.
- [17] Le ministre LeBlanc a répondu que les trousseaux d'outils ont été distribués et que le sujet de l'IE fait l'objet de discussions continues avec les premiers ministres provinciaux et territoriaux et les maires des grandes villes. Le ministre LeBlanc encourage les fonctionnaires du Secrétariat des Institutions démocratiques et du Secrétariat des Affaires intergouvernementales à mobiliser les partenaires des gouvernements infranationaux.
- [18] Les avocats de la Commission ont renvoyé le ministre LeBlanc à un rapport qu'il a cosigné avec le greffier du Conseil privé de l'époque, intitulé « Contrer une menace en évolution : mise à jour sur les recommandations visant à prévenir l'ingérence étrangère dans les institutions démocratiques canadiennes »⁴. Dans le rapport, il est recommandé que le Canada « mett[e] en place des mécanismes réguliers de collaboration avec les paliers infranationaux du gouvernement et les organismes d'application de la loi, y compris fournir les cotes de sécurité nécessaires ». La mise en œuvre de ces mécanismes demeure une priorité.
- [19] À titre d'exemple d'une telle mise en œuvre, le ministre LeBlanc a cité le projet de loi C-70 [le projet de loi C-70 a reçu la sanction royale le 20 juin 2024 sous le titre *Loi sur la lutte contre l'ingérence étrangère*⁵]. Le projet de loi donne au Service canadien du renseignement de sécurité (« **SCRS** ») une capacité accrue de mobilisation auprès des provinces. Le ministre LeBlanc estime également que la *Loi sur la transparence et la responsabilité en matière d'influence étrangère* [éditée par la partie IV du projet de

⁴ COM0000048.

⁵ L.C. 2024, ch. 16.

NON CLASSIFIÉ

loi C-70] contribuera à résoudre les problèmes d'IE qui touchent les fonctionnaires provinciaux.

- [20] La Gendarmerie royale du Canada (« **GRC** ») dispose depuis longtemps de mécanismes de coopération avec ses homologues provinciaux et territoriaux. À la suite de la récente promulgation du projet de loi C-70, le SCRS élabore actuellement des protocoles pour l'échange d'informations classifiées avec les ordres de gouvernement infranationaux. Le ministre LeBlanc a demandé au SCRS de le faire rapidement. Lorsqu'on lui a demandé s'il existait une infrastructure matérielle suffisante pour échanger des informations classifiées par ces voies, il a fait remarquer que le SCRS avait des bureaux dans chaque province.
- [21] Le ministre LeBlanc a fait remarquer que le projet de loi C-70 a été adopté en très peu de temps et avec l'approbation de tous les partis représentés à la Chambre des communes, ce qui démontre que l'IE est un enjeu qui transcende les clivages politiques.

2.2.3 Partenaires internationaux

- [22] Les avocats de la Commission ont indiqué au ministre LeBlanc l'existence d'une note de service du BCP intitulée « Le leadership canadien de la communauté de l'Appel de Paris » (Canadian Co-Leadership of Paris Call to Action Community). Le ministre LeBlanc a reçu un breffage sur l'Appel de Paris à l'automne 2019, peu après avoir été nommé ministre des Institutions démocratiques. L'objectif de l'initiative était de poursuivre les efforts engagés par le premier ministre pour protéger les élections et le cyberspace en collaborant avec des entreprises du secteur privé. L'Appel de Paris a renforcé la résilience et mis en garde les acteurs malveillants. Lors d'une conférence virtuelle tenue au printemps 2020, le ministre LeBlanc a participé à une table ronde avec le président de Microsoft pour discuter de la façon de renforcer la résilience dans les espaces en ligne.
- [23] La note de service du BCP indique qu'« Affaires mondiales Canada (AMC) a d'abord exprimé une certaine hésitation à ce que le Canada joue un rôle de premier plan au

NON CLASSIFIÉ

sein de cette instance ». Le ministre LeBlanc a déclaré ne pas être au fait de cette référence et de ce sujet.

- [24] Les échanges formels et informels du ministre LeBlanc avec ses homologues de l'alliance du Groupe des cinq ont augmenté après qu'il soit devenu ministre de la Sécurité publique. La répression transnationale est l'une des priorités du Groupe des cinq. Les pays échangent leurs pratiques exemplaires et les partenaires du Groupe des cinq reconnaissent de plus en plus le rôle de chef de file joué par le Canada.
- [25] Le ministre LeBlanc n'a pas eu connaissance de discussions structurées sur l'évolution internationale vers une réglementation de la mésinformation et de la désinformation dans le contexte électoral, plutôt que vers un système volontaire. Cependant, les partenaires internationaux sont engagés dans des discussions sur la nécessité de réglementer davantage la sécurité dans le cyberspace, les discours haineux, le terrorisme et d'autres enjeux de sécurité nationale.

2.2.4 Partis politiques

- [26] Le ministre LeBlanc est conscient que certains organismes d'examen ont déterminé que les processus des partis politiques étaient vulnérables à l'IE. Cette question fait l'objet de discussions actives. Le gouvernement a reconnu cette vulnérabilité et a pris des mesures à cet égard de plusieurs façons : en déclenchant les travaux du Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections, en lui permettant d'informer les représentants des partis autorisés, et en autorisant les députés ayant la cote de sécurité requise à examiner le rapport du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement sur l'IE.
- [27] Par exemple, le ministre LeBlanc a déclaré avoir pris connaissance de certains rapports de renseignement sur l'IE impliquant un parti politique de l'opposition. Il a demandé au SCRS d'informer le chef de ce parti, conformément à l'objectif général de la Directive ministérielle sur les menaces à la sécurité du Canada dirigées contre le Parlement et les parlementaires.
- [28] Les processus des partis politiques posent un problème particulier parce que les partis politiques sont des entités privées. L'obligation de rendre des comptes incombe aux

NON CLASSIFIÉ

instances ou aux bureaux des partis, et non au Parlement ou au gouvernement. Le ministre LeBlanc a déclaré que lorsqu'il s'est présenté pour la première fois aux élections, le processus d'investiture n'était absolument pas réglementé. Depuis, le Parlement a adopté une loi régissant le financement des courses à l'investiture, ce qui montre qu'il existe une certaine marge de manœuvre pour réglementer les processus des partis.

[29] Toutefois, la législation sur les processus des partis reste une question délicate et il serait difficile de faire en sorte que le Parlement légifère sur les affaires internes des partis. Les partis doivent rendre des comptes à leurs membres, au public et aux médias.

2.2.4 Autres parties intéressées

[30] Les avocats de la Commission ont porté à l'attention du ministre LeBlanc deux notes de service, à savoir :

- a) une note de service non datée du BCP, intitulée « Table ronde sur la protection de la démocratie dans le cadre de la mobilisation ministérielle » (*Ministerial Engagement Roundtable on Protecting Democracy*), qui recommande au ministre LeBlanc d'organiser deux tables rondes consultatives avec des experts et des parties intéressées au sujet de la protection de la démocratie;
- b) une note de service non datée du BCP, intitulée « Mise à jour sur les possibilités de mobilisation – hiver 2024 » (*Update on Engagement Opportunities – Winter 2024*)⁶. La note « fait suite à la recommandation qui a été envoyée au [ministre LeBlanc] sur la possibilité de mettre sur pied une table ronde ministérielle sur les questions liées à la protection de la démocratie. Le cabinet [du ministre LeBlanc] a indiqué qu'il n'y avait pas d'intérêt à aller de l'avant avec une telle initiative à ce stade. »

[31] Le ministre LeBlanc ne se souvient pas de la discussion sur les tables rondes mentionnée dans ces notes. Il a ensuite déclaré avoir privilégié, tout au long de son

⁶ CAN033269.

NON CLASSIFIÉ

mandat, un dialogue moins formel, mais plus actif avec les intervenants, car cela lui permettait d'atteindre un public plus large et plus diversifié. Les tables rondes, bien qu'utiles, ne permettent qu'une participation limitée.

- [32] Le gouvernement fédéral cherche également à s'engager activement auprès des députés et des communautés de la diaspora. En tant que ministre de la Sécurité publique, il encourage le SCRS et la GRC à saisir les occasions de mobilisation, notamment par le biais de la communication avec les médias. L'attention accordée à l'IE a également considérablement augmenté au Parlement, notamment au sein de ses comités. Cela a contribué à sensibiliser le public canadien, même si les échanges deviennent parfois partisans.

3. Portefeuille comme ministre de la Sécurité publique

3.1 La Stratégie canadienne de lutte contre l'ingérence étrangère

- [33] Les avocats de la Commission ont renvoyé au ministre LeBlanc à une note de service lui demandant d'approuver la publication de la Stratégie canadienne de lutte contre l'ingérence étrangère (la « **Stratégie** »)⁷. La publication de la Stratégie a finalement été rattrapée par des événements ultérieurs : les travaux menant à la Stratégie ont alimenté ce qui est devenu le projet de loi C-70, ainsi que d'autres initiatives. Il s'agit notamment des consultations qui ont mené au projet de loi C-70 et à la création de la Commission.

3.2 Consultations autour du projet de loi C-70

- [34] Les avocats de la Commission ont renvoyé le ministre LeBlanc à une note de service du 23 mars 2023 adressée au ministre de la Sécurité publique de l'époque et portant sur la consultation des parties intéressées au sujet de la *Loi sur la transparence et la responsabilité en matière d'influence étrangère*. Il a également été interrogé au sujet

⁷ CAN026476.

NON CLASSIFIÉ

d'une note de service datée du 3 août 2023 l'informant que SP lancerait des consultations supplémentaires au sujet de ce qui est devenu le projet de loi C-70.

- [35] Le ministre LeBlanc n'était pas ministre de la Sécurité publique en mars 2023 et, à ce titre, il n'a pas pu expliquer pourquoi les consultations initiales n'ont porté que sur la *Loi sur la transparence et la responsabilité en matière d'influence étrangère*.

4. Conclusion

- [36] Le ministre LeBlanc est convaincu qu'il reçoit tous les renseignements et tous les documents nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités dans le cadre de ses portefeuilles des Affaires intergouvernementales, de la Sécurité publique et des Institutions démocratiques. Il est convaincu que les fonctionnaires ministériels qui trient les renseignements pour en garder l'essentiel et lui donnent des conseils lui fournissent ceux dont il a besoin. Le public comprend mieux l'état des menaces, ce qui est positif.
- [37] Le ministre LeBlanc rejette l'idée selon laquelle les trois portefeuilles qu'il dirige devraient être davantage intégrés, mais il estime que cette démarche s'est avérée efficace. Sa capacité à collaborer avec les gouvernements infranationaux en tant que ministre des Affaires intergouvernementales est également utile. Compte tenu de l'évolution de l'état des menaces au cours des dernières années, il est utile d'être responsable à la fois des Institutions démocratiques et de la Sécurité publique. La situation aurait pu être différente il y a dix ans. Le ministre LeBlanc a fait remarquer que la nomination des ministres est à la discrétion du premier ministre.
- [38] Le ministre LeBlanc est d'avis que le Conseil de sécurité nationale, un comité du Cabinet créé et présidé par le premier ministre, est un autre mécanisme de coordination en matière de sécurité nationale. Son champ d'action est très large, bien plus large que celui de la seule ingérence étrangère, et a été constitué pour élaborer des stratégies et faciliter l'échange de renseignements sur les questions qui ont une incidence sur l'ensemble du gouvernement. Il veille à ce que les ministres concernés aient connaissance des problèmes et évite les cloisonnements.